

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2025/015

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Serge SOHIER, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : Organisation du Salon de l'Emploi à Lannemezan

Le service Développement de la CCPL et France Travail travaillent en étroite collaboration avec des points réguliers sur différents sujets (attractivité du territoire, prospective emplois et formation, création d'entreprise...) et actions communes dont la programmation des RDV de l'ECO qui est en cours de finalisation pour 2025, en partenariat également avec la CCI.

Première date : le jeudi 13 mars, de 9h à 13h, organisation du Salon de l'Emploi « Votre meilleur CV c'est Vous » qui doit rassembler près de 25 entreprises du territoire et partenaires (Cap Emploi, Région Occitanie, Mission Locale...) sur un même plateau (salle des fêtes de Lannemezan). Cet évènement qui mettra en relation employeurs et candidats, est très attendu par les entreprises en recherche de futurs salariés. Le salon d'adresse à tous les profils, niveaux de compétence, qualification et expérience.

Cette manifestation se veut dynamique et conviviale avec des zones d'animation où seront organisées en parallèle du salon des temps d'échanges autour de 5/6 entreprises en recherche de profils, des témoignages « Immersion entreprises » ou encore des ateliers « création de CV ».

L'édition 2024 a rencontré un franc succès avec pour preuve :

- Le retour « à chaud » de la trentaine d'employeurs qui ont répondu présents à cette manifestation
- L'affluence de plusieurs centaines de demandeurs d'emploi
- Les témoignages enthousiastes de l'ensemble des acteurs institutionnels et visiteurs

Pôle Emploi est en charge de l'organisation générale de ce salon de l'emploi (invitation et inscription des entreprises, invitation aux demandeurs d'emplois, programmation des ateliers...). La commune de Lannemezan met à disposition, gratuitement, la salle des fêtes pour accueillir cette manifestation et s'occupe de relayer la communication (panneaux sucettes, relai presse...).

La CCPL, de son côté, relaiera les invitations aux entreprises et notamment auprès des services RH et prévoit une communication spécifique à l'attractivité de son territoire avec un zoom spécifique sur les métiers du tourisme, thématique de la semaine mise à l'honneur au niveau national. En outre, afin de pouvoir recevoir et installer correctement les entreprises et 2 partenaires il est nécessaire de louer des stands et grilles car la commune n'en possède pas un nombre suffisant.

Un devis de la société NETTY EXPO 65 pour la location de 28 stands et grilles permettant d'accueillir les entreprises du territoire de la Communauté de communes sur la Salon de l'Emploi a été établi pour un montant de 2 900 € TTC.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

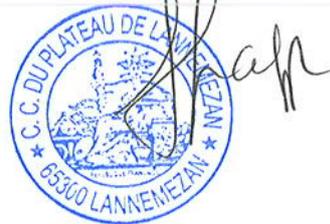
DECIDE

- De valider la participation de la CCPL au Salon de l'Emploi 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la société NETTY EXPO 65 d'un montant de 2 900 € TTC.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 19 FEV. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250207-2025-015B-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025